



Ex compagne manipulatrice

Par **Allison0609**, le **11/03/2021 à 15:17**

Bonjour,rrrnAvec mon mari nous vivons un calvaire. Mon mari a deux enfants d'une union précédente.rnrnLe plus petit veut toujours venir (8 ans), il adore être chez nous. Le plus grand 10 ans ne veut absolument plus venir et quelques mois auparavant faisait toujours la tête quand il était chez nous, appelait sa mère en cachette, fouillait dans nos placards, avait vraiment un comportement très angoissant. Mon mari en a informé la mère et celle-ci l'a menacé en disant : de toute façon je vais t'enlever tes gosses. En premier lieu, elle a fait appel à un psy qui a conclu que notre famille été très équilibrée.rnrnA ce jour, ce sont les services sociaux qui ont contacté mon mari, il a rendez vous bientôt. Cette femme n'est pas très honnête et surtout fait appel aux services sociaux pour de faux faits, pour rien, car on fait clairement tout ce qu'on doit faire pour les enfants. Est-ce grave de démarcher les services sociaux juste pour pourrir la vie de son ex compagnon ? Que pouvons nous faire ? On a réellement à faire à une personne assez tordue qui menace au niveau de la garde, des sous et de tout.rnrnMerci à vous.

Par **jodelariege**, le **11/03/2021 à 15:28**

bonjourrrrnle personnel des services sociaux vous rencontrera vous et votre mari ,vous pourrez vous faire entendre et les services sociaux en tireront leurs conclusionsrnrnce n'est pas le premier qui appelle les services sociaux" qui gagne".....rnrnrestez calme et préparez vos arguments sans agressivité

Par **Allisonfazio@hotmail.fr**, le **11/03/2021 à 15:40**

Oui bien sûr

Par **Tisuisse**, le **12/03/2021** à **07:50**

Bonjour,rnrnQue votre mari prenne un avocat pour l'aider et l'assister car, avec ce genre de mères, on ne sait jamais comment ça peut tourner. Certaines n'hésitent pas à jouer de la mauvaise foi à fond quitte à raconter n'importe quoi, à mentir, alors prenez vos précautions.

Par **amajuris**, le **12/03/2021** à **09:06**

bonjour,rnrnconcernant la garde des enfants de votre mari, existe-t-il une décision du JAF ?rnrnsalutations